

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay  
Séance plénière du 8 octobre 2024  
Délibération n° CA-2024-042

**Objet** : Désignation des membres du Bureau du Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

**Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;

**Vu** le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;

**Vu** le règlement intérieur de l'Université Paris-Saclay, notamment son article 14 ;

**Vu** le règlement intérieur du conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay, notamment son article 8 ;

**Vu** la délibération du Conseil d'administration n° CA-2024-025 du 11 juin 2024 portant élection de Monsieur Camille GALAP à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

**Considérant ce qui suit :**

Les membres du Bureau du Conseil d'administration sont répartis de la façon suivante :

- les membres de droit tels que le Président de l'Université, le Vice-président du Conseil d'administration et la Directrice générale des services ;
- les invités permanents tels que l'Agent comptable et le Directeur en charge des affaires budgétaires et financières ;
- un représentant élu par liste représentée au sein du Conseil d'administration titulaire et si possible un suppléant.

Le Conseil d'administration doit désigner les représentants élus siégeant au sein de son bureau.

Tel est l'objet de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré,**

**Article premier** : Approuve la désignation comme membres élus du Bureau du Conseil d'administration les personnalités suivantes :

Listes	Membres	Membres titulaires		Membres suppléants	
		Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
	UHDE	BAUDIN	Frédéric	QUESSETTE	Franck
	Ensemble construisons l'avenir	MORIN-DELERM	Sophie	DELLIS	Olivier
	SNPTES-UNSA	ZUCCARELLI	Fabrice	AUTIER-LAURENT	Sandrine
	Université Paris Saclay à Cœur !	MOUSTAPHA	Franck	STERN	Ghislaine
	ACLYAS	MEKAOUI	Enzo	HEBERT-LAMIRAUD	Raphaëlle

**Article 2 :** La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.  
Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

<b>Nombre de membres en exercice :</b>		<b>37</b>
Membres présents ou représentés :		<b>31</b>
	Abstentions :	<b>2</b>
	Contre :	<b>0</b>
	Pour :	<b>29</b>

Visa du Président

